



Commission Régionale Futsal

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°10

Réunion restreinte du vendredi 13 octobre 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT SENIORS

Régional 1

26050700 ISSY LES MOULINEAUX FC 1 / NEUILLY 92 FC 1 du 14/10/2023

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 2 clubs,

Pris connaissance de l'avis de la Commission Régionale des terrains et Installations Sportives suite à la visite du gymnase Saint Nicolas à ISSY LES MOULINEAUX,

Confirme que cette rencontre se déroulera au gymnase Saint Nicolas (coup d'envoi inchangé : 19h30).